

mesures de contrôle est le seul terrain d'accord. L'Union des pêcheurs préférerait accorder les permis aux pêcheurs eux-mêmes, plutôt qu'aux bateaux. L'Union propose, outre un moratoire de cinq ans, applicable aux nouveaux pêcheurs, l'obligation pour l'exploitant de tirer 50 p. 100 de ses gains annuels de la mer. Les pêcheurs devraient donc soumettre une déclaration d'impôt au ministère du Revenu national et une autre au ministère des Pêcheries. Nous ne voulons pas d'enquêtes sur les revenus des pêcheurs et ceux-ci n'en veulent pas non plus. Par conséquent, il n'y a pas moyen de restreindre l'accession à l'industrie de la pêche suivant le revenu, car le revenu des pêcheurs varie d'année en année.

La méthode proposée par l'Union renferme des faiblesses et des lacunes qui l'emporteraient sur les avantages qu'elle pourrait offrir. Premièrement, en imposant le moratoire de cinq ans avant d'accorder un permis aux nouveaux pêcheurs, nous éliminerions des jeunes gens que leurs antécédents orientent vers cette vie aventureuse. Ils ont le droit d'entrer dans cette profession, tout comme les autres d'y demeurer. Nous refuserions pendant cinq ans aux adolescents d'aujourd'hui le droit d'embrasser la profession de leur choix, après quoi ils n'auraient pas de garanties de pouvoir le faire. La décision ne serait pas celle de l'individu, mais d'une commission relevant du gouvernement, qui serait forcée d'examiner toutes les demandes, et non pas seulement celles des fils de pêcheurs.

Qui accepterions-nous donc dans cette industrie? Refuserions-nous les néo-Canadiens? En limiterions-nous l'accès aux gens de plus de 25 ans et de moins de 50, ou la réserverions-nous à des amis des pêcheurs ou à des amis du gouvernement au pouvoir? Les néo-Canadiens en seraient-ils éliminés? N'oublions pas que ces derniers représentent le plus fort de l'effectif ouvrier dans l'industrie de la pêche. Ce n'est pas ainsi qu'il faut résoudre les difficultés.

En second lieu, la limite des revenus contrevient à nos normes de vie. A travail ardu, gros profits, cette formule nous semble normale. A vrai dire, nous inciterions les gens à ne pas travailler durant la morte saison, mais à rester chez eux et à toucher l'assurance-chômage et les prestations de sécurité sociale. N'oublions pas que les pêcheurs canadiens touchent maintenant trois millions de dollars par année en prestations de sécurité sociale et d'assurance-chômage. Pourtant ils ne déclarent que \$100,000 de revenus, soit 30 fois moins que les prestations reçues. Cela est intolérable au pêcheur comme au contribuable.

[M. Goode.]

Le delta de Burnaby-Richmond possède de nombreuses marques fort réputées de fruits de mer. Deux d'entre elles indiquent du saumon de qualité. Ce sont Clover Leaf, produit par B. C. Packers Ltd. et Paramount, de Nelson Brothers. Les produits de ces deux firmes sont emballés dans la région de Richmond-Steveston et nous sommes particulièrement fiers du rôle que jouent ces industries dans l'économie canadienne.

En conclusion, puis-je faire remarquer que les pêcheurs du delta de Burnaby-Richmond ne veulent pas bénéficier de la sécurité sociale ou d'assurance-chômage. Ils ne veulent pas empêcher les gens d'entrer dans cette industrie, mais ils veulent le droit de contrôler l'entrée dans l'industrie de nouvelles entreprises de pêche et les prix.

**M. Moores:** Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Burnaby-Richmond pour ses paroles bienveillantes à l'égard du ministre. A mon avis, le ministre devrait le nommer son relationniste sur la côte ouest.

D'abord, je voudrais traiter de la situation catastrophique qui existe dans l'industrie du poisson de fond, dans l'Est du Canada et surtout à Terre-Neuve. Le printemps dernier j'ai écrit un article traitant des difficultés que l'industrie avait à envisager et je dois dire que sans l'intervention du gouvernement la crise actuelle se serait produite beaucoup plus tôt. Le régime de paiements d'appoint mis en vigueur a duré jusqu'à la fin d'octobre; cela a permis à l'industrie de survivre, mais sa suppression, sans formule de rechange, a rudement frappé cette industrie, ainsi que les milliers de gens qui en dépendent; ils ne peuvent s'en remettre. C'est pourquoi je demande au ministre de reconsidérer sa position. Je me rends compte aussi que le ministre actuel des Pêcheries n'est pas responsable de la crise, mais il lui incombe maintenant de résoudre le problème.

Je me garderai, au cours de mes remarques, d'être trop partial pour l'industrie, mais je n'épargnerai pas pour autant le gouvernement. La ruine imminente de l'industrie du poisson congelé est trop grave pour l'économie de Terre-Neuve et pour le Canada, si tragique pour des milliers de Canadiens, que le gouvernement ne peut plus s'en désintéresser. Ne vous y trompez pas, la mort de cette industrie est certaine si le gouvernement, de propos délibéré et sans pitié, continue à refuser de prendre les mesures nécessaires pour la remettre sur pied. Ne pas agir à bon escient maintenant, c'est sonner le glas de cette industrie et d'un moyen d'existence pour des dizaines de milliers de Canadiens. S'il